

SERVICES ESSENTIELS & DROIT DE GRÈVE



PETITE HISTOIRE

La modification du Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics a eu pour effet d'apporter des altérations majeures sur la façon d'exercer le droit de grève. Le fonctionnement qui, depuis plusieurs années prévalait dans notre secteur, a changé. Désormais, le maintien des services essentiels n'est déterminé que par un seul critère, soit *que la santé et la sécurité publiques demeurent assurées*.

C'est pourquoi les syndicats locaux affiliés au SFCP doivent maintenant débiter une négociation locale portant sur les services essentiels.

RÉSUMÉ DES ÉTAPES

Négociations

Négociations locales sur les services essentiels à maintenir lors d'une grève

Approbation des services maintenus par le TAT

Vote de grève par les membres

Obtention d'un mandat de grève

Grève ou non

POURQUOI MAINTENANT?

Car votre syndicat, le SFCP-FTQ, a poursuivi les discussions avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) durant tout l'été. Bien que les discussions aient permis de faire valoir nos positions sur plusieurs enjeux, elles avancent lentement.

Si elles traînaient en longueur ou si nous n'arrivions pas à avoir une entente satisfaisante, nous aurons besoin de l'appui de tous afin de faire entendre notre voix. Il faudrait alors nous mobiliser et utiliser tous les moyens à notre portée. Le droit de grève en est un majeur.

Pour ce faire, nous devons être préparés!

Qu'il y ait ou non une entente avec l'employeur sur les services essentiels à maintenir, le Tribunal administratif du travail (TAT) devra approuver, dans un délai maximal de 120 jours, nos listes de services essentiels à maintenir en cas de grève. *Ce n'est que dès l'émission de cette approbation que nous aurons acquis notre droit de grève.*

Si faire la grève était nécessaire, vous seriez conviés à une assemblée générale afin de voter sur un mandat de grève à exercer au moment jugé opportun.

C'est ainsi que nous obtiendrions notre droit de grève!

Restez à l'affût, car nous vous tiendrons informés des prochaines étapes et aurons besoin de vous tous afin d'obtenir des résultats à la hauteur de ce que nous méritons!

C'est ensemble que nous y parviendrons!

